

## Liste des pièces - demandes de titres de séjour (photocopies accompagnées des originaux)

### PIECES COMMUNES :

- ✚ *un courrier précisant le titre demandé : carte de séjour temporaire (visiteur, étudiant, salarié, parent d'enfant français, conjoint de français, admission exceptionnelle au séjour...) ou carte de résident de 10 ans*
- ✚ *4 photos d'identité récentes, identiques, sur fond clair, de face et tête nue*
- ✚ *une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse*
- ✚ *Justificatif d'état civil du demandeur :*
  - extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance pour une première demande*
  - passport en cours de validité toutes pages écrites*
  - ou attestation de dépôt de moins de 3 mois d'une demande de passeport*
  - ou pièce d'identité en cours de validité pour les ressortissants européens*
- ✚ *Justificatif de domicile :*
  - 2 factures EDF, GDF ou de téléphone fixe de moins de 3 mois, contrat de location*
  - en cas d'hébergement, attestation d'hébergement accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et une facture EDF, GDF ou de téléphone fixe*

### EN CAS DE RENOUVELLEMENT FOURNIR :

*Le renouvellement du titre de séjour doit se faire dans les 2 mois avant son expiration. Dans le cas contraire, un droit de visa de régularisation pour maintien en situation irrégulière sera exigé. Montant fixé par la loi de finances et par décret, révisable chaque année*

- copie du titre de séjour précédent recto-verso*
- justificatif de couverture sociale (attestation de couverture sociale)*
- au 1er renouvellement : attestations délivrées par l'OFII : vivre en France + formation civique + attestation relative à la langue française*
- dernier avis d'imposition ou de non-imposition (sauf étudiants)*

### PIECES COMPLEMENTAIRES SELON LA SITUATION

#### **1) Visiteur**

- justificatif de ressources : tout document attestant qu'il dispose d'un revenu au moins égal au SMIC sur une année (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités...)*
- attestation sur l'honneur, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle*

#### **2) Etudiants**

- justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement (carte d'étudiant, certificat de scolarité ou attestation d'inscription pour l'année en cours)*
- justificatif de ressources (minimum mensuel de 615 euros) : original de l'attestation de bourse concernant l'année en cours, attestation de la banque étrangère datant de moins de 3 mois chargée, attestation de prise en charge de moins de 3 mois établie par les parents (signature légalisée par les autorités locales ou le consulat de France) ou par une personne résident en France qui fournit un certificat de prise en charge en joignant photocopie de sa pièce d'identité ou de son titre de séjour, fiches de paie (uniquement à partir de la seconde année d'études)*
- relevé de notes de l'année antérieure et le cas échéant copie du diplôme obtenu*
- Couverture sociale*

### 3) Conjoint de Français

- copie intégrale de l'acte de mariage (si le mariage a été célébré à l'étranger, transcription par le consulat de France) et du livret de famille
- copie de la pièce d'identité ou du passeport du conjoint français
- certificat de communauté de vie à signer lors du dépôt du dossier : la présence obligatoire du conjoint français est requise pour l'établir
- pour une première demande, en cas d'absence du visa long séjour mais entrée régulière, preuve de la communauté de vie depuis 6 mois : tous documents permettant d'établir le séjour en France de l'étranger avec son conjoint (contrat de bail, factures ou quittances au 2 noms, déclaration de revenus commune...)

### 4) Etrangers malades

- compte-rendu médical décrivant la pathologie, le traitement suivi et sa durée prévisible établi par un médecin hospitalier ou par un médecin agréé

### 5) Parents d'enfants français

- copie intégrale de l'acte de naissance du/des enfant(s)
- certificat de nationalité française ou CNI de l'enfant
- justificatifs de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou 2 ans notamment par une attestation bancaire faisant état de l'existence de comptes approvisionnés si les parents vivent ensemble, ou de virements réguliers s'ils sont séparés, des preuves que le demandeur exerce son droit de visite, mais aussi qu'il s'intéresse à l'éducation de l'enfant et entretient des liens d'affection, attestation sur l'honneur des deux parents
- justificatifs prouvant que l'enfant réside en France : certificat de scolarité, preuve d'un suivi médical par un cabinet ou un centre de pmi, mention de l'enfant sur la déclaration d'impôt

### 6) Salarié ou travailleur temporaire

- contrat de travail en cours de validité validé par la DIRECCTE pour une première demande
  - pour le renouvellement, contrat de travail, 3 derniers bulletins de salaire
- Si l'étranger n'occupe plus l'emploi ayant justifié l'autorisation de travail, inscription à Pôle Emploi, le cas échéant une attestation de l'organisme versant les allocations de chômage justifiant de la période de prise en charge restant à courir et le montant de l'indemnisation ou s'il a retrouvé un emploi, la validation par la Direccte du contrat de travail

### 7) Scientifiques

- convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréé
- contrat de travail

### 8) Activité libérale, commerciale et artisanale

- en cas de création d'activité, copie des statuts de la société, bordereau de situation fiscale de l'entreprise
- un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois s'il est non salarié ou présentation des comptes annuels

### 9) Pièces complémentaires pour les demandes de cartes de résident

- avis d'imposition
- justificatifs de ressources

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors du rendez-vous en préfecture en fonction de votre situation personnelle